



*Association de Sauvegarde et
d'Action Éducative des Landes*

SIÈGE

PROJET ASSOCIATIF

ASAEL

Validé en conseil d'administration du 2 février 2015

I - L'HISTOIRE

L'Association est née dans les Landes en 1962 de la volonté conjointe de personnes et d'organismes publics ou associatifs, sous le nom d'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. De nombreuses structures de la sauvegarde de l'enfance se constituent dans un contexte de nouvelles réglementations avec l'ordonnance de 1945 (qui inscrit la prééminence de l'éducation sur la répression pour les jeunes en difficulté et les jeunes délinquants) et celle de 1958 (qui permet au juge des enfants d'ordonner des mesures d'action éducative pour des mineurs en danger).

L'objectif était de pouvoir compter sur une Association autonome, diversifiant les réponses, capable de mobiliser des savoir-faire professionnels dans le domaine de l'action éducative, préventive, au bénéfice des jeunes en difficulté, et de leur famille, en proposant au magistrat un service d'enquêtes sociales, puis d'action éducative en milieu ouvert, dans le but de prolonger, seconder et renforcer l'action du juge.

En 2006, l'Association connaît de graves problèmes financiers qui entraînent la mise en place d'une administration provisoire.

Un nouveau conseil d'administration totalement remanié a choisi de stabiliser la structure en participant à la création d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale). Dans un contexte généralisé de structures en difficulté financière, trois Associations décident de se regrouper en 2008 au sein de ce GCSMS Accueil Jeunes Gascogne

Depuis le dernier projet associatif de 2001, l'Association s'est adaptée à l'évolution du cadre législatif (lois de 2002 et de 2007). Pour exemple, les dispositifs de l'action éducative en milieu ouvert ont suivi les évolutions des publics et de la législation avec le renforcement de l'action éducative à domicile.

II- VALEURS

Les fondateurs bénévoles, les administrateurs militants, les salariés et les adhérents qui se succèdent restent toujours porteurs des valeurs fondamentales qui représentent le socle de l'Association :

- l'humanisme,
- la laïcité,
- la liberté d'opinion et d'expression,
- la non discrimination,
- la solidarité entre les êtres humains,
- la culture de responsabilité et de respect des droits,
- le droit à l'éducation,
- la promotion de la personne humaine dans sa dignité et son environnement.

Ces valeurs s'inscrivent dans le respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant, et de la Charte Européenne des droits fondamentaux.

III- LES PRINCIPES

À ces valeurs fondamentales, il convient d'ajouter d'autres principes :

- la volonté de voir reconnaître la compétence et l'engagement spécifique **du fait associatif** qui rassemble pour les actions d'accompagnement les militants, volontaires, bénévoles, et les professionnels salariés. Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi les missions sociales confiées à l'Association.
- La volonté de respecter la temporalité et de faire émerger la singularité, le potentiel, la capacité d'évolution des personnes accompagnées.
- la volonté de vérifier la qualité des actions mises en œuvre. Au-delà du cadre légal, l'Association s'inscrit dans une **logique de connaissance et d'évaluation** pour remplir sa mission de service public.
- La volonté de s'inscrire dans une **logique de coopération et de partenariat** sur le territoire avec tous les acteurs sociaux oeuvrant à l'accompagnement des personnes : organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, Associations d'insertion, services à la personne, etc.
- La volonté d'affirmer son rôle d'acteur des politiques sociales et d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

IV - LES MISSIONS

L'éthique de l'Association réside dans le choix de reconnaître et de valoriser les personnes qu'elle accompagne. Les actions qu'elle mène prennent en compte la culture, l'environnement, les spécificités de chacun, dans le respect de son histoire et de ses choix de vie. La personne accompagnée est située au cœur des préoccupations de l'Association. Sa parole est prise en compte. Son libre-arbitre est préservé.

L'ASAEL s'adresse aux mineurs, aux jeunes adultes et à leurs familles en difficultés sociales et psychosociales, en exerçant ses activités sur le département des Landes.

L'Association défend, accompagne, aide les enfants, adolescents, jeunes et adultes, les familles dans la résolution de leurs difficultés en proposant, par l'intermédiaire d'un mandat, des services spécifiques dans les divers registres de l'éducation spécialisée : protection et action éducative, sociale, hébergement éducatif, actions médico-sociales, investigations, insertion, formation professionnelle, prévention ...

Pour réaliser ses missions, l'Association est habilitée à gérer, en 2015, les établissements et services suivants :

Protection de l'enfance de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs :

- Un **Service d'Investigation Éducative** (SIE) agréé par le Ministère de la Justice, pour exercer les MJIE (Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative) ordonnées par les juridictions compétentes.
- Un service d'**Action Éducative en Milieu Ouvert** (A.E.M.O.) pour exercer les mesures ordonnées par les juridictions compétentes.
- Une **Maison d'Enfants à Caractère Social** (M.E.C.S), qui accueille des mineurs et jeunes majeurs sur décision du juge des enfants ou de l'autorité administrative.

V - LES RESSOURCES

Le projet associatif relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, le Bureau en assure sa mise en œuvre et son suivi.

L'Association a fait le choix d'une organisation reposant sur des principes de délégation de pouvoirs et des moyens d'action au directeur général et aux directeurs qui rendent compte de leur activité au conseil d'administration. Cette organisation est formalisée dans un Document Unique de Délégation.

L'Association facilite les rencontres, les échanges, les réflexions entre les administrateurs et les salariés au sein de diverses commissions de travail.

L'Association se donne pour ambition de développer les conditions de la rencontre entre les administrateurs, les salariés, les personnes accueillies et leur famille.

▪ Les ressources humaines

Pour mettre en œuvre au quotidien les projets de service, les établissements et services font appel à des professionnels :

- équipes de direction (directeurs, chefs de service)
- éducatif et social (éducateurs spécialisés, assistants de service social, moniteurs éducateurs, animateurs,...)
- médico-psychologique (psychologues, psychiatres, ...)
- administratif (secrétaires, comptables, ...)
- services généraux (agents d'entretien, maîtresses de maison, surveillants de nuit, ...)
- et tout corps de métiers nécessaires au bon fonctionnement des Établissements et services dans le cadre des missions confiées.

L'Association est attentive à :

- mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (politique de recrutement, de formation, égalité hommes-femmes, mobilité professionnelle, pénibilité, fin de carrière...)
- prendre soin de la santé des salariés au travail (supervision, analyse des pratiques, prise en compte des risques psychosociaux...)

▪ Les ressources financières

L'Association est financée par les cotisations de ses adhérents.

Les budgets des établissements et services de l'Association sont constitués des prix de journée, dotations globales, subventions des différents financeurs dont les principaux sont :

- L'Etat (Ministère de la Justice / Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Le Département des Landes.

L'Association s'impose une rigueur de gestion et d'orientation des dépenses par des procédures comptables et financières, et des contrôles budgétaires et de gestion en interne, assurant aux autorités de contrôle et de tarification une totale transparence.

- Les ressources matérielles

L'Association veille à la conformité et à la qualité de tous les moyens matériels (immeubles, mobiliers, véhicules, logiciels ...) garantissant confort et respect des personnes accompagnées.

La cohérence de la répartition géographique des établissements et services permet aux professionnels d'agir sur des territoires, proches des besoins des populations et des réseaux de partenaires.

- Les ressources partenariales

Fidèle à son souhait de coopération territoriale, l'ASAEL a fait le choix de s'engager dans un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Accueil Jeunes Landes Gascogne depuis 2009. Ce partenariat a permis de mutualiser des moyens, de développer des projets en commun.

L'Association est présente dans des relations extérieures avec l'ensemble des réseaux d'acteurs de l'action sociale locale, départementale, régionale ou nationale

L'Association incite ses établissements et services à développer des partenariats tant en interne qu'en externe.

VI - LES PERSPECTIVES, LES ENGAGEMENTS

Les perspectives de développement de l'ASAEL sont liées à celles du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social Accueil Jeunes Landes Gascogne. Les actions développées à l'avenir par l'Association doivent s'inscrire en complémentarité avec les activités du Groupement.

La vocation d'ASAEL est historiquement portée à proposer ses activités sur le champ social et plus particulièrement la protection de l'enfance.

PROJETS :

- **Diversifier les modes d'accompagnement** pour permettre une fluidité dans le parcours des personnes :

- sur la question de l'autonomie (studios extérieurs, ou internes pour les mineurs),
- sur le séquentiel : Internat – Familles – Familles d'accueil – Familles d'accueil relais – studios,
- sur l'accompagnement en milieu ouvert en proposant des solutions variées et adaptées aux situations.

- **Repenser les offres de services :**

- réorganisation de la MECS favorisant les petits groupes avec des locaux plus adaptés et la mixité ;
- accueil immédiat ;
- intégration des parents dans l'accompagnement des personnes ;
- expérimentation d'un service AED géré par l'ASAEL.

- **Repenser les modes de financement** en cohérence avec la diversification des types d'accompagnement.



ORGANISATION :

- Réfléchir à une **organisation territoriale** des activités de l'Association qui soit en cohérence avec les besoins.
- Favoriser et développer les **nouvelles techniques de l'information et de la communication** internes ou externes au bénéfice des salariés, des personnes accompagnées et de leur famille. Utiliser l'intranet de l'Association pour développer une communication interne réactive et variée.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Développer des formations** entre les différents services de l'ASAEL dans l'objectif de favoriser les liens et les pratiques communes entre les professionnels de l'Association. Favoriser le développement des formations en direction des administrateurs.

PARTENARIATS

- Développer les **partenariats formalisés** sous forme de convention.